

**Quelle stratégie pour
préserver la ressource en eau
potable ?**

Quelle stratégie pour préserver la ressource en eau potable ?

Illustration sur le territoire Du bassin de Vaubourgueil
commune de Vimartin-sur-Orthe Octobre 2021



Pourquoi protéger la ressource en eau de Vaubourgueil ?

Aujourd'hui plus de 3 000 habitants bénéficient de la ressource en eau du captage de Vaubourgueil. L'eau est captée dans une nappe souterraine. Sa qualité est dégradée par la présence de nitrates et pesticides d'origine agricole.

La restauration de la qualité de l'eau est essentielle. En effet, cette ressource a le potentiel d'alimenter jusqu'à un sixième des besoins en eau de la Régie des Eaux des Coëvrons et dans un contexte de changement climatique chaque goutte d'eau compte !

Pour restaurer la qualité de l'eau, un travail partenarial avec les agriculteurs de l'aire d'alimentation du captage (AAC) a été engagé depuis 2010.

L'AAC correspond au territoire sur lequel chaque goutte d'eau qui tombe au sol arrivera un jour par infiltration au captage.

Combien ça coûte ?

La régie peut réaliser ces opérations grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60% et du Conseil départemental à hauteur de 20%.

On estime qu'au total cette action devrait coûter 0,2 millions d'euros pour la régie.

0,2 millions d'€



Mise en place et maintien de prairies

1 million d'€



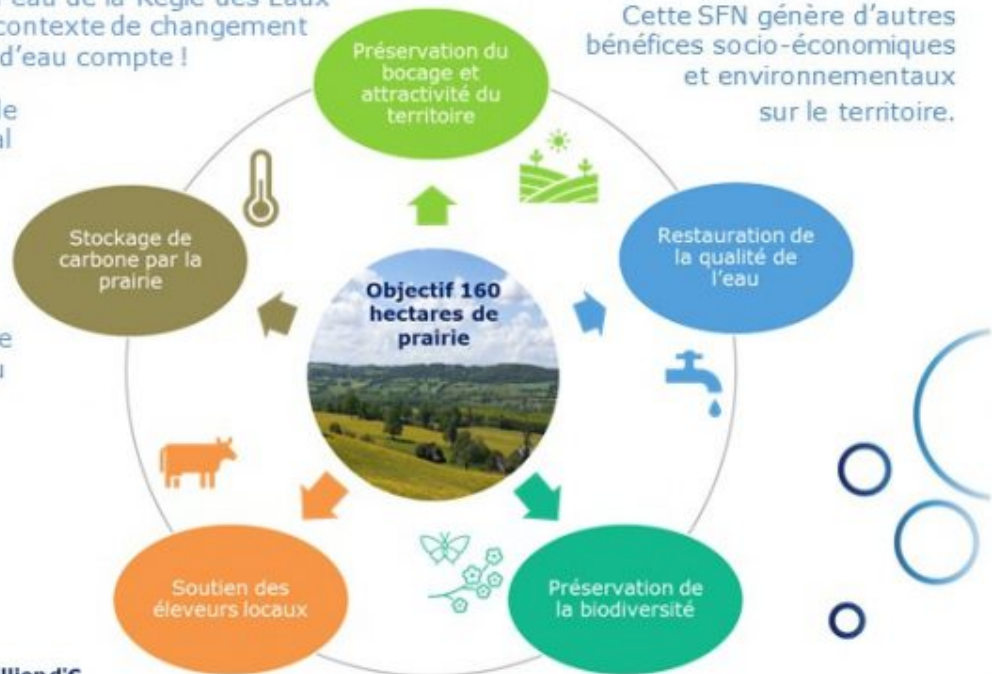
Construction d'une usine de traitement des pesticides

Sans SFN, le traitement des pesticides présents serait probablement nécessaire. Si les effets sur la qualité de l'eau seraient visibles plus rapidement qu'avec la SFN, ce traitement sera nettement plus coûteux, à hauteur de 1 million d'euros pour la régie.

Quelle stratégie de reconquête de la qualité de l'eau ?

La stratégie de la régie repose sur une solution fondée sur la nature (SFN) : **la conversion en prairie des terres cultivées et le maintien des prairies en propriété de la REC.**

Cette SFN génère d'autres bénéfices socio-économiques et environnementaux sur le territoire.



Comment y parvenir ?

Le principal levier mobilisé est l'achat par la régie des parcelles agricoles de l'AAC en concertation avec les agriculteurs volontaires.

Une fois les parcelles acquises, un bail environnemental rend obligatoire leur conversion et/ou leur maintien en prairie.

Cette opération est facilitée par des baux ruraux environnementaux à coût modérés et un accompagnement technique.